

Les écoles privées québécoises : des écoles autonomes inclusives qui contribuent à la réussite des élèves

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2019-2020

La FEEP regroupe des établissements d'enseignement autonomes voués à la réussite des élèves. Par son leadership, elle contribue au développement de l'éducation et au rayonnement de l'enseignement privé.

La FEEP est un OBNL qui compte 30 employés et qui est au service des écoles membres depuis 51 ans. Elle offre des services-conseils, plus de 1000 heures de formation par année au personnel des écoles, des achats groupés et de multiples occasions d'échanges et de réseautage.

En 2016, la FEEP a mis sur pied le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle, le CADRE21, qui offre des services à toutes les écoles francophones et participe à la mise en œuvre du Plan d'action numérique par une offre gratuite de formations en ligne pour les enseignants québécois.

En 2018, la FEEP a mis sur pied un projet pilote de centre service qui permet au personnel des écoles privées régulières de recevoir de l'aide des spécialistes des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. Nommé adapt360, ce service vise à mieux outiller et soutenir le personnel des écoles privées régulières dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés aux besoins d'élèves ayant des difficultés importantes et qui sont intégrés dans des écoles régulières.

Présentation de la FEEP

Regroupement de **191** écoles préscolaires, primaires et secondaires, en formation des jeunes, des adultes et professionnelle, réparties dans presque toutes les régions du Québec

12 écoles spécialisées en adaptation scolaire qui fonctionnent en partenariat avec les commissions scolaires (3620 élèves au 30 septembre 2018)

18 résidences scolaires

114 816 élèves (au 30 septembre 2018)

Les écoles privées sont un partenaire important de l'État pour faire du Québec un chef de file mondial en éducation. Elles offrent aux familles québécoises une diversité de programmes et de solutions répondant à leurs attentes et à leurs enjeux de conciliation travail-famille. Elles se démarquent par des taux de réussite élevés.

Des faits à connaître sur le financement des écoles privées québécoises

- Les écoles privées membres de la FEEP, agréées aux fins de subventions ou non, sont des organismes à but non lucratif (OBNL) gérés par un conseil d'administration qui fonctionnent selon un modèle très similaire à celui des cégeps et des CPE. Certaines sont des coopératives de parents ou de travailleurs.
- Les établissements agréés aux fins de subventions, qui représentent environ deux tiers des membres de la FEEP, tirent de l'État près de 41 % de leur revenu. Les autres revenus proviennent des parents (53 %), des dons (5%) et des revenus générés (1%). [Indicateurs de gestion – établissements d'enseignement privés, MEES 2013-2014, page 8.](#)
- Selon [une étude de l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis \(2015\)](#), « [à] l'instar de l'école publique, l'école privée subventionnée affiche un déficit budgétaire de -3,8 %, soit près de 400 \$ par élève. »
- Toujours selon cette étude réalisée à partir des données de 2012-2013 fournies par le MESS, on observe que, dans l'ensemble, la dépense totale par élève est de 10 742 \$ dans les établissements privés, soit 4 % de moins que dans les organismes publics (11 175 \$). Quant aux dépenses « effectives retenues » par élève, elles sont plus élevées d'environ 260 \$ par élève au privé (8 893 \$) comparativement à celles des écoles publiques (8 636 \$). Ainsi, les établissements privés consacrent une plus grande proportion de leurs déboursés aux activités courantes liées à leur mission première plutôt qu'à d'autres postes.
- Selon une autre étude de l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis (2018) qui porte plus spécifiquement sur les bâtiments et installations des écoles privées, on constate que « *les établissements d'enseignement privés éprouvent d'importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures, à hauteur de 611 \$ en moyenne par élève par année, ou encore de 9 % de leur valeur à neuf.* »
- Les établissements privés non agréés ne reçoivent aucun denier public.
- Les établissements privés n'ont pas droit à la taxe scolaire.
- Les établissements privés réguliers ne reçoivent pas de bonification de la subvention pour les élèves ayant des besoins particuliers, comme c'est le cas pour les commissions scolaires. Étant donné qu'il n'y a pas de financement (donc pas de cote) attribué aux élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles privées, il est difficile d'avoir un portrait exact de la situation. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018, plus de 15 % des élèves qui fréquentent une école membre de la FEEP ont un plan d'intervention.
- Selon les données du MEES, les élèves issus de l'immigration (nés à l'extérieur du Québec ou de parents nés à l'extérieur du Québec) sont fortement représentés dans les écoles privées québécoises. Ils constituent 40 % des élèves des écoles privées, comparativement à 26 % des élèves des écoles publiques. Notons que les écoles privées ne reçoivent pas d'aide financière du gouvernement pour la francisation.

- Selon un sondage réalisé par la FEFP auprès de ses membres, plus de 7000 élèves reçoivent de l'aide financière de la part de leur école. Cette aide financière est attribuée par les fondations des écoles, en fonction de la situation financière des parents.
- Les taux de diplomation des élèves qui fréquentent une école privée secondaire se situent bien au-dessus de la moyenne québécoise.

Comparaison des taux de diplomation des élèves québécois, privé-public, sur 5, 6 et 7 ans

		PRIVÉ	PUBLIC
En 5 ans	Cohorte 09-14	87,6 %	61,7 %
En 6 ans	Cohorte 09-15	91,8 %	72,0 %
En 7 ans	Cohorte 09-16	93,1 %	76,5 %

MESS, taux de diplomation au secondaire, édition 2017

Les taux élevés de diplomation des élèves des écoles privées démontrent la grande capacité de celles-ci à amener à la réussite des élèves aux profils variés, y compris des élèves ayant des besoins particuliers et des élèves issus de l'immigration.

Les principaux enjeux budgétaires des écoles privées québécoises

1. Infrastructures et valeur locative

Contexte

Les établissements privés sont entièrement responsables de leurs bâtiments, souvent patrimoniaux, et les communautés religieuses qui les soutenaient se sont pour la plupart retirées. De plus, le contexte technologique rend nécessaire un réinvestissement dans les infrastructures. Or, les écoles privées n'ont pas de soutien à l'intérieur de l'actuel Plan québécois des infrastructures.

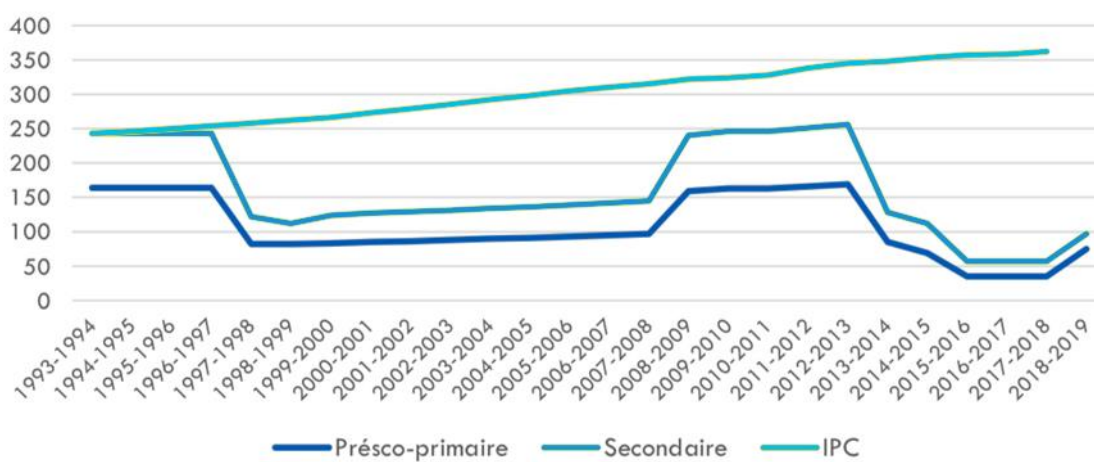
Les écoles privées représentent des fleurons du patrimoine bâti du Québec. Leurs bâtiments et installations, en plus d'être fréquentés par les élèves, sont régulièrement utilisés par d'autres membres de la communauté (camps de jour pendant les vacances d'été, location de salles de spectacles, de gymnases ou d'arénes, tournages de films et de téléseries, etc.).

Problématique

Une rigoureuse étude économique sur l'état des infrastructures du réseau a établi en 2018 les besoins actuels en coûts d'entretien régulier à 611 \$ en moyenne, par élève, par année. Cette moyenne cache la situation plus difficile des écoles centenaires qui requerraient plus de 900 \$ par élève, par année, simplement pour demeurer dans des conditions satisfaisantes.

Or, l'allocation actuelle pour la valeur locative est de 79 \$ au primaire et de 101 \$ au secondaire. Elle était de 169 \$ au primaire et de 256 \$ au secondaire au début des années 90 ! Suite à une coupure importante qui aura duré 12 ans, les montants de la valeur locative sont revenus à ce niveau initial au début des années 2010, en correspondance avec un investissement dans les infrastructures du secteur public. Dans le contexte des coupes importantes subies depuis 2014, les montants ont chuté à 35\$ et 57\$ et l'entretien des bâtiments, déjà difficile, est devenu une problématique préoccupante pour les conseils d'administration des écoles.

Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2019



Le graphique de l'évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2019 illustre bien les fluctuations importantes subies au cours des vingt-cinq dernières années et qui représentent un sérieux casse-tête pour les gestionnaires des écoles privées.

L'effet cumulatif des coupes dans la valeur locative depuis 25 ans représente des sommes considérables en moins pour les écoles dans le maintien de leurs actifs. Par exemple, pour une école secondaire de 1 000 élèves, cela correspond à un manque à gagner de près de 4 millions. On comprend facilement que dans ce contexte, un certain nombre d'écoles aient été forcées de remettre à plus tard d'importants travaux de mise à niveau des installations, d'où les sommes nécessaires aujourd'hui.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés contribuerait à assurer des conditions propices au bien-être, au développement et à la réussite des élèves qui y étudient. Il contribuerait également à la préservation du patrimoine bâti du Québec. Dans le contexte d'investissements majeurs dans le réseau des écoles publiques, il est important de ne pas abandonner à leur sort ces OBNL qui gèrent et rendent également des services publics.

Recommandations

Prévoir des montants additionnels visant à majorer de manière significative la valeur locative. Cet argent ne doit toutefois pas être pris à même l'enveloppe prévue pour les services éducatifs.

À l'instar des universités à charte ou de tout OBNL offrant des services publics (CPE), une réflexion urgente sur l'accessibilité des écoles privées au Plan québécois des infrastructures devrait être entreprise. Ce montant représente environ 70 millions par année.

2. Élèves ayant des besoins particuliers

Contexte

Les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018 :

- 14,1 % des élèves qui fréquentent une école privée primaire ont un plan d'intervention.
- 18,3 % des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

Le taux varie d'une école à l'autre, mais toutes les écoles en accueillent et certaines écoles dites régulières en accueillent jusqu'à 80 %.

Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de leur capacité à amener à la réussite des élèves au profil varié, y compris des élèves ayant des besoins particuliers. Toutefois, l'apport des écoles privées à la réussite de ces élèves est peu reconnu et le financement n'est pas ajusté en conséquence.

Afin de bien accompagner ces élèves, l'enquête de la FEEP révèle que plusieurs écoles privées comptent sur du personnel spécialisé au sein de leur personnel :

- Éducateur spécialisé
- Orthopédagogue
- Infirmière scolaire (au secondaire)
- Enseignant-ressource
- Psychoéducateur

Ces ressources sont toutefois insuffisantes et, dans certains cas, le personnel de l'école n'a pas l'expertise nécessaire pour soutenir un élève aux prises avec une problématique particulière.

C'est pourquoi la Fédération des établissements d'enseignement privés a mis sur pied [adap360](#). Cette coopérative de services a pour mission de contribuer à la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers, en valorisant l'expertise du personnel des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. Dans le cadre d'un projet-pilote, ce service est offert à l'ensemble des écoles privées du Québec. Il pourrait, à l'avenir, être élargi à d'autres clientèles.

Ce projet-pilote est soutenu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui a octroyé une aide financière pour l'année 2018-2019. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative du Québec qui vise à ce que le réseau des établissements privés renforce sa contribution en matière d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Problématique

Bien que les pressions sociales soient fortes pour que les écoles privées accueillent davantage d'élèves ayant des besoins particuliers, peu d'allocations supplémentaires sont accordées aux écoles privées concernant ces élèves. Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées ne peuvent demander une bonification de la subvention pour un élève ayant des besoins importants d'accompagnement pour pallier ses difficultés.

Les écoles privées ont accueilli avec intérêt la mesure 30120 qui soutient les projets dédiés aux élèves à besoins particuliers dans les écoles privées régulières depuis 2016. Malheureusement, les budgets disponibles ne permettent pas de répondre aux besoins. En effet, les écoles privées ont fait des demandes de l'ordre de 11 millions \$ alors que 4,5 millions \$ ont été accordés en 2018-2019.

Recommandations

Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public pour les élèves HDAA dans les écoles privées régulières. Financer à priori les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à refaire une demande chaque année.

À défaut de répondre à la première recommandation, il faudrait bonifier de manière importante la mesure 30120, selon les besoins réels exprimés.

Prévoir la pérennité du service adap360 qui joue un rôle clé pour permettre aux écoles privées de bien accompagner des élèves ayant des défis particuliers, notamment les plus petites écoles qui ont moins de ressources et celles situées hors des régions de Montréal et Québec où le manque de services est un problème préoccupant.

3. Allocations supplémentaires

Contexte

En 2014-2015, 53 % du montant des allocations supplémentaires pour les établissements privés agréés a été coupé, passant de 11,8 millions \$ à 5,5 millions \$. Au public, la coupe s'est faite de manière proportionnelle. Au privé, ce sont des programmes complets qui ont été éliminés. Bien que certains de ces programmes aient été rétablis depuis, d'autres programmes ne sont plus financés, ce qui occasionne dans certains cas une baisse de services aux élèves et entraîne des choix budgétaires déchirants dans les écoles.

Problématique

Parmi les allocations qui ont été coupées et n'ont pas été rétablies, deux représentent des enjeux importants pour les écoles privées :

- **Soutien à l'information et à l'orientation scolaire**

Dans le contexte de l'implantation d'apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle, il est essentiel de rétablir cette allocation qui a été coupée pour les écoles privées, alors qu'elle est toujours versée aux écoles publiques.

En effet, depuis 2017-2018, des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle sont obligatoires pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire. En 2018-2019, les écoles offrent des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle à tous les élèves du 1^{er} cycle du secondaire. En 2019-2020, ces apprentissages seront obligatoires au 2^e cycle du secondaire.

Il est essentiel pour les écoles privées de pouvoir compter sur du personnel professionnel qualifié (conseillers d'orientation et conseiller en information scolaire et professionnelle) afin de soutenir le personnel enseignant dans l'implantation de ces apprentissages obligatoires.

- **Encadrement des stagiaires**

L'école privée québécoise se démarque par son leadership en matière d'innovation pédagogique et d'encadrement des élèves. Dans ce contexte, il est pertinent et formateur pour les étudiants en éducation de réaliser un ou des stages dans le réseau de l'enseignement privé. Pourquoi l'équipe-école qui accueille un stagiaire recevrait-elle un montant pour l'encadrement des stagiaires au public et non au privé ? Ce traitement inéquitable est injustifié.

Recommandations

Rétablir l'allocation pour le soutien à l'information et à l'orientation scolaire et la bonifier pour la prochaine année afin de soutenir l'implantation des apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle au secondaire.

Verser à toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, le même montant pour l'encadrement des stagiaires.

4. Maternelle 4 ans

Contexte

Depuis plusieurs décennies, des écoles privées offrent la maternelle 4 ans. Il ne s'agit pas de service de garde, mais bien d'une scolarisation préscolaire qui s'inspire du programme de la maternelle 5 ans. Ce service, développé à la demande des parents, permet un dépistage précoce et une intervention rapide si nécessaire, stimule les enfants et facilite leur transition vers le secteur primaire. Dans le cas d'élèves issus de l'immigration, nombreux à fréquenter l'école privée, la maternelle 4 ans permet la francisation avant d'entreprendre le Programme de formation de l'école québécoise.

Portrait des maternelles 4 ans dans les établissements membres de la FEFP

- une trentaine d'écoles
- une cinquantaine de classes
- plus de 750 enfants

Problématique

La réglementation du ministère de la Famille crée une forte pression sur les écoles qui doivent se conformer à une série de règles dont la pertinence est parfois questionnable dans un contexte scolaire (autorisation des parents nécessaire pour le partage des locaux comme la cafétéria ou le gymnase, cloisonnement des espaces, doublement des comités, présence obligatoire d'une éducatrice, par exemple). Cette situation entraîne des coûts et une complexité de gestion pour les écoles qui doivent composer avec deux séries de règles pour les maternelles, celles du ministère de la Famille et celles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Recommandations

Intégrer les élèves de la maternelle 4 ans au cycle préscolaire (4-5 ans) et faire en sorte qu'ils relèvent du ministère de l'Éducation plutôt que du ministère de la Famille. Les maternelles 4 ans des écoles privées pourraient se joindre aux maternelles 4 ans relevant déjà de ce ministère.

5. Politique de la réussite éducative

Contexte

Dans le cadre du budget 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le gouvernement a présenté sa *Politique de la réussite éducative* qui vise à mieux outiller les écoles afin d'accroître les taux de diplomation.

Ce plan prévoit des investissements additionnels de 1,8 milliard \$ afin de « poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accompagnement des élèves, et ce, tout au long de leur parcours scolaire ».

Problématique

Compte tenu de l'accueil d'un nombre croissant d'élèves aux profils variés dans les établissements d'enseignement privés, les mesures annoncées devraient s'appliquer proportionnellement aux écoles privées subventionnées. Qu'il s'agisse de mesures pour promouvoir l'esprit entrepreneurial, une compétence essentielle au 21^e siècle, ou encore pour mieux accompagner les élèves du 1^{er} cycle du primaire afin de détecter rapidement les difficultés rencontrées par certains élèves et de bien les soutenir pour éviter qu'ils prennent du retard, ces mesures devraient être appliquées de façon équitable.

De la même façon, des initiatives comme le Lab-École, financées par l'État, ne devraient pas être restrictives, mais inclure l'ensemble des écoles québécoises, dans un souci de partage des meilleures pratiques à l'échelle du Québec, sans exclusion.

Toutes les écoles québécoises ont l'obligation de suivre le *Programme de formation de l'école québécoise* et ont la responsabilité de contribuer à l'amélioration des taux de réussite. Dans ce contexte, l'exclusion des élèves fréquentant l'école privée n'est pas justifiée. **De la même façon qu'il n'y a pas de distinction entre les universités publiques et les universités à charte pour les mesures destinées à l'enseignement supérieur, il ne devrait pas y avoir de distinction entre les écoles publiques et les écoles privées subventionnées.**

Recommandation

Verser aux écoles privées les montants prévus dans le cadre de la *Politique de la réussite éducative* proportionnellement à leur financement public.

6. Stratégie numérique du Québec et développement professionnel

Contexte

La Fédération croit que le déploiement du Plan d'action numérique en éducation dans l'ensemble des écoles des ordres préscolaire-primaire et secondaire est essentiel afin d'éviter que la fracture numérique ne se creuse entre les jeunes Québécois. « Cela pourrait avoir des effets d'exclusion sociale pour les jeunes qui n'ont pas eu accès à une éducation moderne. Pour les organisations, cela pourrait entraîner un manque de main-d'œuvre en mesure d'occuper les emplois disponibles, » soulignait la Fédération dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations sur la *Stratégie numérique du Québec*.

Dans cette optique, la Fédération croit qu'il est important de veiller à ce que toutes les écoles privées aient accès aux ressources humaines et matérielles pour effectuer le virage numérique.

Problématique

Pour éviter une fracture numérique, on doit faire en sorte que dès leur entrée à l'école, de la même façon qu'on enseigne les bases de la littératie et de la numératie, on enseigne à tous les élèves les bases du numérique. Puisque la plupart d'entre eux utilisent la technologie depuis un jeune âge, ils devraient apprendre à s'en servir de façon responsable, respectueuse et sécuritaire.

Le rôle de l'enseignant est appelé à évoluer et cela exige l'instauration d'une véritable culture de développement professionnel au sein de la profession enseignante. Il faut être conscient que plusieurs enseignants québécois ont obtenu leur diplôme avant le 21^e siècle et n'ont pas appris à intégrer ces outils dans leur pratique. La formation et le développement professionnel des enseignants représentent des coûts non négligeables.

Recommandations

Prévoir des obligations légales et des incitatifs pour assurer le développement professionnel de tous les enseignants et enseignantes et ainsi favoriser le passage de l'école à l'ère numérique.

7. Transport des élèves qui fréquentent une école privée spécialisée en adaptation scolaire

Contexte

Au moins 90 % des élèves qui fréquentent les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire y sont dirigés par les commissions scolaires. Certaines écoles accueillent des élèves référés par 15 commissions scolaires différentes. Le transport scolaire est essentiel, non seulement pour tous les élèves du primaire, mais aussi pour une bonne partie des élèves du secondaire qui ne sont pas en mesure de se véhiculer eux-mêmes, étant donné leur condition particulière.

Problématique

Certaines commissions scolaires, bien qu'elles dirigent les élèves vers l'école spécialisée, ne transfèrent pas le financement correspondant pour leur transport. L'école spécialisée et le parent doivent ainsi payer le transport de l'élève pourtant déjà payé par le ministère à l'école publique !

Par ailleurs, certaines écoles spécialisées doivent composer avec des enjeux de sécurité à bord de leurs véhicules. Il faut comprendre que les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire accueillent les cas les plus lourds, qu'il s'agisse d'élèves ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou encore de graves problèmes de comportement. La présence d'un accompagnateur est absolument nécessaire dans plusieurs cas. Le financement du transport ne prévoit pas, pour le moment, de sommes permettant d'assurer un transport sécuritaire pour tous les occupants des véhicules.

Recommandations

Veiller au transfert des sommes réservées au transport des élèves HDAA des écoles publiques vers les écoles spécialisées ou encore les financer directement.

Ajuster le financement du transport des élèves HDAA des écoles spécialisées en tenant compte des besoins d'accompagnement dans les autobus.

8. Octroi d'agrément

Contexte

Un boum démographique rend nécessaire la construction de nouvelles écoles à certains endroits, une dépense importante pour l'État. Or, des écoles privées désirent offrir des services éducatifs à ces élèves, d'autres offrent déjà les services et sont en attente, parfois depuis plusieurs années, d'un agrément aux fins de subvention.

On doit rappeler que chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie pour l'État et les contribuables.

Cela sans compter que l'école privée est performante. Elle affiche, année après année, des résultats spectaculaires en ce qui a trait à la réussite scolaire et à la diplomation de ses élèves. Ces résultats sont tout aussi impressionnants pour les écoles qui ne font pas de sélection d'élèves et qui accueillent des groupes d'élèves ayant des défis particuliers. Il s'agit là d'un atout important pour l'économie du Québec, quand on connaît les coûts élevés liés au décrochage scolaire. L'école privée amène les élèves qui lui sont confiés à la réussite scolaire.

Problématique

L'attente d'agrément met en péril le service offert par certaines écoles, étant donné la capacité limitée des parents à assumer la totalité des frais de scolarité de leur enfant.

Comme le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées depuis une douzaine d'années, les familles qui choisissent de s'établir dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile. En octroyant l'agrément à de nouvelles écoles privées dans des secteurs en forte croissance démographique, le gouvernement économiserait de façon importante, d'une part en frais de construction et d'agrandissement d'écoles qui viennent grossir la dette du Québec et d'autre part, en frais annuels moins élevés pour les parents qui choisissent l'école privée pour leur enfant.

Recommandation

Permettre l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.

Sommaire des recommandations

Infrastructures et valeur locative

1. Prévoir des montants additionnels visant à majorer de manière significative la valeur locative. Cet argent ne doit toutefois pas être pris à même l'enveloppe prévue pour les services éducatifs.
2. À l'instar des universités à charte ou de tout OBNL offrant des services publics (CPE), une réflexion urgente sur l'accessibilité des écoles privées au Plan québécois des infrastructures devrait être entreprise. Ce montant représente environ 70 millions par année.

Élèves ayant des besoins particuliers

3. Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public pour les élèves HDAA dans les écoles privées régulières. Financer à priori les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à refaire une demande chaque année.
4. À défaut de répondre à la première recommandation, il faudrait bonifier de manière importante la mesure 30120, selon les besoins réels exprimés.
5. Prévoir la pérennité du service adap360 qui joue un rôle clé pour permettre aux écoles privées de bien accompagner des élèves ayant des défis particuliers, notamment les plus petites écoles qui ont moins de ressources et celles situées hors des régions de Montréal et Québec où le manque de services est un problème préoccupant.

Allocations supplémentaires

6. Rétablir l'allocation pour le soutien à l'information et à l'orientation scolaire et la bonifier pour la prochaine année afin de soutenir l'implantation des apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle au secondaire.
7. Verser à toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, le même montant pour l'encadrement des stagiaires.

Maternelle 4 ans

8. Intégrer les élèves de la maternelle 4 ans au cycle préscolaire (4-5 ans) et faire en sorte qu'ils relèvent du ministère de l'Éducation plutôt que du ministère de la Famille. Les maternelles 4 ans des écoles privées pourraient se joindre aux maternelles 4 ans relevant déjà de ce ministère.

Politique de la réussite éducative

9. Verser aux écoles privées les montants prévus dans le cadre de la *Politique de la réussite éducative* proportionnellement à leur financement public.

Stratégie numérique du Québec et développement professionnel

10. Prévoir des obligations légales et des incitatifs pour assurer le développement professionnel de tous les enseignants et enseignantes et ainsi favoriser le passage de l'école à l'ère numérique.

Transport scolaire des élèves qui fréquentent une école privée spécialisée en adaptation scolaire

11. Veiller au transfert des sommes réservées au transport des élèves HDAA des écoles publiques vers les écoles spécialisées ou encore les financer directement.
12. Ajuster le financement du transport des élèves HDAA des écoles spécialisées en tenant compte des besoins d'accompagnement dans les autobus.

Octroi d'agrément

13. Permettre l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.